

Service référent : Sceaux info mairie

Hôtel de Ville, 122 rue Houdan, 92331 Sceaux cedex

Tél. : 01 41 13 33 00 - Fax : 01 41 13 33 99

[www.sceaux.fr](http://www.sceaux.fr) / rubrique Ma mairie en ligne / Formulaires utiles / Etat civil

## Carte nationale d'identité sécurisée demande pour un mineur validité 10 ans - gratuit

- Renouvellement  
 Changement d'adresse

### Présence obligatoire du mineur au dépôt

#### Pièces à fournir

- **Ancienne carte nationale d'identité sécurisée** (original + copie)
- **Pièce d'identité du parent** qui accompagne le mineur (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour...) (original + copie).
- **2 photos d'identité** récentes et identiques, en couleur, non découpées et non scannées, sur fond clair, de face, tête nue et droite, sans sourire, sans lunettes, cheveux détachés, oreilles dégagées, avec 5mm de marge au dessus de la racine des cheveux.
- **1 justificatif de domicile récent** (facture d'électricité, de téléphone ou d'eau) de moins de 3 mois (original + copie).
- **Livret de famille tenu à jour** (original + copie)
- **Si jugement de divorce ou de séparation de corps des parents** : le jugement complet définitif du Tribunal de Grande Instance fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur (original + copie).
- **Si le jugement de divorce stipule une garde alternée ou une domiciliation de l'enfant chez l'autre parent** : fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois à l'adresse de l'autre parent, une copie d'une pièce d'identité de l'autre parent et une autorisation de l'autre parent de délivrer une carte nationale d'identité.

La mairie agit sous l'autorité de la sous-préfecture, qui peut demander des pièces complémentaires afin d'effectuer les vérifications qu'elle jugerait nécessaires.